



Divorce pour un étranger marié avec une française

Par **pivoins**, le **13/12/2009** à **15:41**

Bonjour,

voilà j'aimerais savoir combien de temps un marocain doit il attendre pour divorcer de sa conjointe française avec qui il a eu un enfant pour éviter que celle ci l'attaque pour "mariage blanc"?

Quels sont ses droits par rapport à l'enfant? et que risque t il pour son séjour et travail en France (il possède un Contrat à Durée Indéterminée)?

Merci à l'avance pour la réponse, cordialement.

Par **chris_Idv**, le **20/12/2009** à **19:52**

Bonjour,

La rupture du mariage, ou de la vie commune, voir le simple démarrage d'une procédure de divorce, entraînent le non-renouvellement du titre de séjour à titre familiale pour le conjoint étranger sans que le conjoint français ait à intervenir.

Ceci s'explique par le fait que les tribunaux français ont malheureusement constaté une recrudescence alarmante des mariages de citoyens français avec des ressortissants étrangers, parfois en situation irrégulière, où le ressortissant étranger prend l'initiative

d'interrompre la vie commune sitôt le titre de séjour obtenu.

Cordialement,

Par **brahim62**, le **10/01/2010** à **17:47**

dsl pour vous ça changera jamais , en effet la France encourage et encouragera toujours les mariages qui sont susceptibles de donner naissances a des enfants français

Par **pedu**, le **30/06/2012** à **23:49**

je suis étrangère qui à épousé un français il me fait chantage pour obtenir ma carte de séjour il quitte le domicile conjugal comment obtenir une carte de séjour sans la présence de mon mari merci

Par **Nicole29**, le **01/07/2012** à **04:29**

Pedu> impossible pour vous d'obtenir une carte de séjour sans la présence de votre mari, sauf s'il vous bat et que vous pouvez le prouver.